



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fin des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique

Question écrite n° 14871

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fin des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique. En effet, depuis le 1er octobre 2023 les fonctionnaires retraités ne peuvent plus bénéficier des chèques-vacances. Cet avantage en nature représente un levier non négligeable dans l'attractivité de la fonction publique mais aussi en terme d'avantage financier. Les chèques-vacances permettent ainsi d'aider au mieux les agents retraités. Cette suppression engendre une diminution du pouvoir d'achat pour les plus modestes. Il l'interroge sur cette suppression afin de comprendre les motivations du Gouvernement sur cette décision alors que l'inflation atteint 4,9 % sur l'année 2023 et que le pouvoir d'achat des Français ne cesse de diminuer.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14871

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Transformation et de la fonction publiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 738

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)